



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU
LUNDI 01 DECEMBRE 2025
A 19H A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

Présents (12) : Jean-Louis VASSY, Marie-Madeleine RONGY, Jérôme ROLIN, Patrick CHARVAT, Gwendoline DUC, Régine POUGET-MATHIEU, Lionel PAQUIEN, Benjamin CLET, Patrice GAUDENECHÉ, Bernard DUC, Richard RODRIGUEZ, Joëlle JANTON

Pouvoirs (3) : Mme BESSON Isabelle donne pouvoir à Jérôme ROLIN
M BRET Vincent donne pouvoir à Joëlle JANTON
Mme Isabelle MARION donne pouvoir à Jean-Louis VASSY

Absents excusés (4) : Nelly SAUREL, Isabelle BESSON, Isabelle MARION, Vincent BRET

Absents non-excusés (3) : Marie-Agnès BARRIER, Claude MARY, Alexandra CARRERE

Secrétaire de séance : Jérôme ROLIN

La séance n'est pas enregistrée

*Le conseil commence par une minute de silence pour le sénateur Gilbert BOUCHET,
De même une pensée est évoquée pour Mme BESSON Isabelle pour le décès de son papa survenu récemment.*

Ajouts de points supplémentaires :

1 – APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Monsieur Le Maire présente le PV du 29 SEPTEMBRE 2025, pour son approbation par le conseil Municipal.

VOTE : 14 pour, 0 contre, 1 abstention (B DUC)

2 – Valence Romans Agglo : Plan Intercommunal de sauvegarde.

M. le Maire présente le projet de création d'une entente entre Valence Romans Agglo et les 54 communes la composant, relative à la mise en oeuvre de prestation de services dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

M. le Maire demande au conseil municipal de l'approuver.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

3 – Valence Romans Agglo : rapports d'activités environnement, eau potable, assainissement

M. le Maire présente au conseil municipal les rapports d'activité environnement, eau potable et assainissement et demande au conseil municipal d'en prendre acte.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

4 – Subvention collège Joseph Bédier

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Collège Bedier afin de diminuer le coût de la participation des familles pour les voyages scolaires pédagogiques.

Plusieurs projets réalisés : séjours d'intégration à Lus la Croix Haute pour les 6ème, séjour en Angleterre pour les classes de 4ème, séjour en Espagne pour les classes de 3ème et sortie journée pour les élèves latinistes.

M B DUC n'est pas d'accord car on ne connaît pas les communes qui donnent, il vaut mieux vraiment donner aux familles plutôt que directement au collège, En donnant aux familles, on est sûr que l'argent est bien utilisé pour les élèves de la commune et non noyé dans la masse du collège, M DUC vote contre la subvention.

Mme G DUC évoque le fait que certaines communes ne donnaient rien il y a certaines périodes, il faudrait demander au collège, un document récapitulant les demandes ainsi que la liste des communes donnant cette subvention

Il faut aussi s'engager à avoir un retour de la part du collège ainsi que la bonne utilisation de ces crédits.

M. le Maire propose de verser une subvention de 1000 euros pour les quarante enfants scolarisés de la commune.

VOTE : 14 pour, 1 contre (B DUC), 0 abstention

5 – Approbation du taux de promotion pour les avancements de grade

M. le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social

Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

M. le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

6 – Complémentaire santé

M. le Maire présente le projet de Participation au financement de la complémentaire santé.

M. le Maire propose au conseil municipal :

Article 1 : de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme à compter du 1er janvier 2026.

Article 2 : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance proposé par le CDG26.

Article 3 : Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale.

Indice brut de rémunération Montant mensuel Proposé (€)

<= à l'indice brut 400 20 €

De l'indice brut 401 à 519 17 €

> à l'indice brut 520 15 €

Le montant de la participation ne pourra pas excéder le montant de la cotisation. Dans ce cas-là, le montant de la participation financière sera ramené à l'euro entier le plus proche.

Article 4 : cette participation sera réévaluée chaque année au 1er janvier en fonction du même pourcentage d'évolution du contrat de base.

Article 5 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget chaque année.

Article 6 : d'autoriser le maire ou son adjoint pour effectuer tout acte en découlant.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

7 – CDG26 risques statutaires

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- l'opportunité pour la Collectivité de faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et pour le risque « Santé ».

- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

- que le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Considérant que le fait de donner mandat au CDG26 pour lancer les procédures de marchés publics n'impose pas d'adhérer in fine aux contrats qui seront proposés.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

8 – Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter une décision modificative :

VIREMENT DE CRÉDIT, étant donné les insuffisances budgétaires à l'article 2128. Il est proposé un virement de crédit de 31 141,60 € de l'article 2315 pour alimenter l'article 2128, ainsi que de faire un virement de crédit de 23 000 € de l'article 2116 pour alimenter l'article 2128.

Cette décision modificative concerne les travaux prévus au cimetière de Montrigaud :

Maçonnerie (élargissement de l'entrée du vieux cimetière) serrurerie (élargissement du portail) terrassement et goudronnage de l'allée principale du vieux cimetière,

Mme JANTON demande sur quelle ligne ont été pris les 31 141,60 euros, il a été répondu qu'ils sont pris sur la voirie.

M DUC évoque le fait que la commune aurait pu faire beaucoup plus de travaux. Il évoque la détérioration à St bonnet du chemin de l'adroit près du pont de la planche.

M ROLIN évoque le chemin du sout dont pas mal de gravier s'est retrouvé vers les containers d'apports volontaires lors de la forte pluie de ces derniers temps.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

9 – Décision Modificative N°2

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter une décision modificative :
VIREMENT DE CRÉDIT, étant donné les insuffisances budgétaires à l'article 2315 opération 124. Il est proposé un virement de crédit de 25 660 € de l'article 2315 opération 161 pour alimenter l'article 2315 opération 124.

Cette décision modificative concerne la fin des travaux du lotissement Barbentane.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

10 – Prise en charge exceptionnelle d'une partie des frais de destruction d'un nid de frelons asiatiques

M. le Maire présente la demande de prise en charge déposée par un habitant de la commune de Saint Bonnet de Valclérieux, concernant la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur sa propriété, pour un montant total de 140 €.

M. le Maire propose d'autoriser, à titre exceptionnel, la prise en charge par la commune de 75 € sur les frais engagés pour la destruction du nid de frelons asiatiques.

VOTE : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux Voiries :

M. le Maire informe des travaux de voirie qui ont été réalisés : Lotissement Barbentane, Chemin des vignes de la Cure, Intersection chemin Barbentane- RD 137, Rond-point allée des chataigniers-Route du Grand-Serre. Reste à effectuer des travaux de reprofilage du chemin du Many.

- Traverse de Miribel :

M. le Maire présente l'état d'avancement du Chantier.

- Certificat administratif de remboursement :

M. le Maire informe de la demande de M. et Mme Schneider Route de la Balme à Miribel pour un remboursement d'une participation pour un raccordement au réseau d'eau potable. Ils seront remboursés dès que possible,,

- Plan Communal de Sauvegarde :

Il est terminé, l'arrêté a été signé le 07/10/2025.

- Distribution des colis et bons de Noël :

Ils seront distribués par les élus et les membres de la commission sociale,

- Voeux du Maire 2026 :

La date n'est pas encore fixée. Elle le sera début Janvier 2026.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 20H59

Le Maire

Jean-Louis VASSY



Le secrétaire de séance

Jérôme ROLIN

